



## Litige commercial

-----  
Par Cathnc

Bonjour,

J'ai fait appel à une société pour faire poser une résine sur le sol de mon logement et cette dernière s'est permis sans mon accord et sans même prendre la peine de me prévenir de diffuser une vidéo de leur intervention à mon domicile et de la mettre en ligne à des fins publicitaires sur Facebook et LinkedIn.

En ont-ils le droit ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Anonymisation par administrateur

-----  
Par ESP

Bonjour,

Ceci n'est possible qu'avec votre accord si la vidéo ne se limite pas à montrer le travail réalisé, sans "panoramique" sur votre intérieur ou occupants de la maison.

Vous pourriez adresser une mise en demeure de supprimer ce document, par lettre R/AR ou par huissier.

-----  
Par Cathnc

Merci ESP